



Grenville-sur-la-Rouge

AVIS PUBLIC

RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE 2026-2027-2028 - 2^e EXERCICE FINANCIER

AVIS est par la présente donné que le rôle triennal d'évaluation foncière 2026-2027-2028 pour le 2^e exercice financier a été déposé au bureau du secrétaire-trésorier de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge et toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant nos heures d'ouverture.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, chapitre F-2.1, avis est donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision administrative prévue par la section I du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes:

- i) être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi, ou au cours de l'exercice suivant, avant le 1^{er} mai;
- ii) être déposé au moyen du formulaire prescrit à cette fin ou y être envoyée par courrier recommandée et disponible au bureau de la M.R.C. d'Argenteuil situé au 430, rue Grace, Lachute (Québec) J8H 1M6;
- iii) être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le *Règlement* de la M.R.C. d'Argenteuil et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande;

Donné à Grenville-sur-la-Rouge
Ce 15^e jour de septembre 2026

François Rioux
Secrétaire-trésorier